RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de Bordeaux
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles

DG25_029

VILLE DE SAINT-MÉDARD EN-JALLES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

Séance du 26 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six mars à 18H30.
Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20/03/2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 39

Présents : 36
M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Le Bouhellec, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, Mme Guillot, M Bouteyre, M Joie

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir : 3
M Cristofoli à M Tartary
Mme Berbis à M Apoux
M Hélaudais à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Claude Joussaume.

La séance est ouverte,

Délibération du : 26 mars 2025
Rendue exécutoire le : 28 mars 2025
Publiée le : 28 mars 2025

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

DG25_029

Délibération du conseil municipal

Séance du 26 mars 2025

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2025 lors du Conseil Municipal du 5 Février 2025.

Le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	10 014 532,00		013 – Atténuation de charges	210 000,00	
	012 – Charges de personnel	28 044 866,88		70 - Produits des services, du domaine...	4 532 190,00	
	014 – Atténuation de produits	591 991,23		73 – Impôts et taxes	3 826 531,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	4 441 837,23		731 – Fiscalité locale	30 173 880,32	
	66 - Charges financières	577 602,80		74 – Dotations et participations	7 223 568,00	
	67 – Charges exceptionnelles	8 000,00		75 – Autres produits de gestion courante	772 719,00	
	023 – Virement à la section d'investissement		5 715 216,12	76 – Produits financiers	9 500,00	
	042 – Opérations d'ordre entre sections		2 252 239,21	042 – opérations d'ordre entre sections		770 250,00
	Total	**43 678 830,14**	**7 967 455,33**	**Total**	**46 748 388,32**	**770 250,00**
				R002 : Résultat reporté	**4 127 647,15**	
	Total de la section de fonctionnement	**51 646 285,47**		**Total de la section de fonctionnement**	**51 646 285,47**	
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	296 102,56		13 – Subventions d'investissement	1 077 336,00	
	204 – Subventions d'équipement versées	1 082 842,00		16 – Emprunts et dettes assimilées (dont 165)	1 595 074,84	
	21 – Immobilisations corporelles	5 063 954,00		10 – Dotations, fonds divers et réserves (dont 1068)	5 003 701,58	

	23 – Immobilisation en cours	4 000 000,00		26 – Participations et créances rattachées		
	16 – Emprunts et dettes assimilées	2 593 734,61		024 – Produits des cessions d'immobilisations	1 684 000,00	
	27 – Autres immobilisations financières	44 000,00		021 – Virement de la section de fonctionnement		5 715 216,12
	45- Opération pour compte de tiers	15 127,00		45- Opération pour compte de tiers	15 127,00	
	040 - Opérations d'ordre entre sections		770 250,00	040 - Opérations d'ordre entre sections		2 252 239,21
	041 – Opérations patrimoniales		200 000,00	041 – Opérations patrimoniales		200 000,00
	Reports 2024	1 502 725,78		Reports 2024	3 503 861,64	
	Total	**13 095 760,17**	**970 250,00**	**Total**	**12 879 101,06**	**8 167 455,33**
	D001: Résultat reporté	**5 477 820,44**				
	Total de la section d'investissement	**21 046 556,39**		**Total de la section d'investissement**	**21 046 556,39**	
	Total du BP 2025	**72 692 841,86**		**Total du BP 2025**	**72 692 841,86**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2025 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Autorise à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque séance du conseil municipal.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **32 POUR, 4 CONTRE et 3 ABSTENTION(S).**

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 26 mars 2025
pour expédition conforme
Le maire,

Le maire,
Signé électroniquement par :
Stéphane DELPEYRAT
Date de signature : 26/03/2025
Qualité : Maire
Stéphane Delpeyrat

Stéphane Delpeyrat

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Claude JOUSSAUME
Date de signature : 26/03/2025
Qualité : Adjoint au Maire délégué Valorisation et entretien des équipements et services techniques

Claude Joussaume

VILLE DE
SAINT-MÉDARD
EN-JALLES

RAPPORT DE PRÉSENTATION

DU BUDGET PRIMITIF

POUR L'EXERCICE 2025

CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2025

1. Introduction

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 5 février 2025, où ont été discutés les principaux éléments budgétaires, tant au niveau national que local. Le budget 2025, que nous analysons aujourd'hui, représente le cinquième de cette mandature.

Comme précisé dans le rapport d'orientations budgétaires, ce budget s'inscrit dans un contexte inédit sous la Vème République, marqué par des incertitudes profondes. aux répercussions considérables sur les collectivités territoriales.

Malgré ces défis, la municipalité reste déterminée à poursuivre ses initiatives au bénéfice de ses habitants. Les investissements se poursuivront dans des projets majeurs tels que la Maison de la Petite Enfance, le Padel, les travaux liés à la Transition énergétique, ainsi que la rénovation des dernières écoles élémentaires. Les valeurs de solidarité, de transition écologique, de haut niveau de service public et de proximité continueront à guider l'action municipale.

Le budget 2025 témoigne de la volonté de la Ville de gérer ses ressources financières de manière responsable tout en restant capable de répondre aux enjeux actuels et futurs.

1.1 Un budget qui protège et accompagne

Cette année, le budget reprend les engagements de la municipalité en matière d'innovation et de service aux habitants. Il s'agit d'une approche visant à **protéger et à accompagner** les Saint-Médardaises et Saint-Médardais à travers des actions, concrétisant ainsi la vision de la Ville portée depuis 2020. Cette vision met l'accent sur la solidarité, le dialogue social, l'accès aux soins, ainsi que l'amélioration du cadre de vie.
Les principales actions prévues pour 2025 se déclinent dans les domaines suivants :

- Centre communal de santé Cynthia Fleury

Conformément au plan de développement en 2025, deux nouvelles antennes du Centre Communal de Santé seront ouvertes : la première à Eysines en février et la seconde à Blanquefort en septembre. Par ailleurs, un partenariat important avec l'Hôpital Charles Perrens permettra la création, au sein des locaux libérés par France Travail, d'un Centre Médico-Psychologique (CMP) axé sur la prise en charge des troubles autistiques. Cette initiative viendra renforcer l'offre de soins locaux, en synergie avec le Centre Communal de Santé, tout en générant des recettes financières.

- Ouverture du centre de radiologie

L'ouverture de la radiologie privée, qui a débuté au printemps 2024, s'intègre parfaitement dans l'écosystème médical impulsé par le Centre de Santé. En 2025, cette offre sera consolidée avec la rénovation du bâtiment « Orange » et l'ouverture d'un cabinet dentaire associatif. Ces projets, situés au cœur de la ville et proches du CCS, généreront également des revenus locatifs substantiels.

- Point Justice

Le développement du « Point Justice » en 2025 permettra aux habitants d'accéder à un service de proximité pour des informations juridiques et administratives. Ce lieu, soutenu par le Conseil Départemental, proposera des permanences gratuites et accueillera de nouveaux services, tels que ceux des notaires de la Gironde et de la Défenseure des Droits.

- CCAS et ses établissements

Le CCAS continuera de soutenir les initiatives sociales et de répondre aux besoins des habitants. En 2025, le CCAS poursuivra ses actions d'accompagnement social, de médiation et d'insertion professionnelle. De plus, des moments conviviaux seront organisés, comme le "Repas des Aînés" en janvier, qui a réuni près de 700 seniors.

- Éducation et familles

La qualité de l'accueil scolaire reste une priorité. En 2025, les travaux de rénovation des écoles élémentaires se poursuivront, avec une attention particulière à la réduction des îlots de chaleur et à l'isolation extérieure. De plus, un programme de sécurisation des écoles (CPPMS) sera poursuivi, en partenariat avec l'Éducation nationale.
L'été 2025 verra la réalisation des travaux sur l'élémentaire Carrié (Magudas) bouclant ainsi le plan de travaux concernant l'ensemble des écoles élémentaires de la commune sur cette mandature.

- Sports

Le projet de création d'un équipement de Padel au complexe Monseau sera lancé en 2025, et le service des sports continuera d'offrir diverses animations sportives pour tous les âges. Un soutien renforcé sera également apporté aux associations sportives locales.

- Projet "Quelle époque" - Jeunesse

Ce projet, mené avec les centres sociaux, vise à mieux comprendre les attentes des jeunes et de leurs familles, et est soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

- La Participation Citoyenne poursuivra ses travaux en 2025

Le budget 2025 permettra de poursuivre les projets issus des budgets participatifs, avec une enveloppe annuelle de 150 000 € allouée à ces initiatives.

- Associations

Le soutien aux associations se poursuivra en 2025, avec des subventions, des mises à disposition de locaux et un accompagnement des bénévoles. Le budget permettra également de reprendre le terrain de boules à Issac et d'aménager un lieu de convivialité pour le club des boulistes.

Dans les actions 2025, nous trouverons aussi :

- Cérémonie citoyenne de remise des cartes électorales ;
- Soirée de mise à l'honneur des bénévoles de la commune – CLVA - deuxième mandat du conseil local de la vie associative (CLVA) ;
- Maison Silhouette pour l'association du patrimoine ;
- Publication du livre « une Histoire Saint-Médardaise » - volume 2, après la réussite du volume 1;
- Lieu de mémoire au Parc de l'ingénieur.

1.2 Un budget qui prépare l'avenir durablement

Le budget 2025 a pour ambition de préparer un avenir durable pour la ville. Trois grandes priorités seront mises en œuvre :

- La Nature avec un véritable plan de mise en valeur et d'appropriation des espaces naturels au profit des habitants. Des aménagements importants seront réalisés, comme l'ouverture du parc de la Chartreuse du Bourdieu, l'aménagement du parc du Thil, et la gestion de l'espace naturel Dupérier. La transition écologique se poursuivra avec des projets de dés-imperméabilisation de l'espace Georges Brassens, et la plantation d'un million d'arbres.

Des actions d'éducation à l'environnement seront de nouveau organisées dans les écoles

- La transition énergétique et la sobriété
  Les actions liées à la transition énergétique comprennent la réhabilitation de plusieurs bâtiments, ainsi que la mise en place de solutions visant à améliorer la sobriété énergétique. Parmi ces initiatives, on compte le remplacement de l'éclairage public par des LED, ainsi que des mesures d'optimisation de la gestion de l'eau, telles que l'installation de kits hydro-économes, le contrôle de l'arrosage des parcs et jardins, le suivi de la consommation d'eau par site, et la déchloramination de l'eau de l'espace aquatique.
  L'animation de la zone de préemption des espaces naturels sensibles (ZPENS) sur la commune et qui couvre une surface de 2 355 hectares est également un enjeu, comme la démarche Ville Durable et Innovante (VDI) pour améliorer ses pratiques et s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue, ainsi que des réalisations majeures pour l'environnement
  - Requalification des espaces publics du quartier des Sablons
  - Dépôt du permis de construire pour la réhabilitation du quartier de Berlincan
  - Résidence des Sources : lancement des travaux préparés avec Mésolia
  - Lancement des travaux sur l'Avenue Blaise Pascal

<u>Saint-Médard-en-Jalles une ville dynamique,</u> rythmée par des activités riches qui se matérialisent spécifiquement en 2025 dans les domaines suivants :

- Emploi économie et commerces

La dynamique communale en matière d'emplois et d'actions économiques est maintenue en 2025.

- Les mobilités, avec le déploiement du plan vélo présenté en 2024 et l'arrivée des bus électriques de la ligne G du bus express. Le projet de tramway avancera en 2025, avec l'instruction par la Préfecture du Projet de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Le plan vélo sera également déployé et des investissements seront réalisés pour améliorer les infrastructures de mobilité durable.

- Groupes études projets (GEP) autour de la création de parcs et jardins avec l'aménagement des espaces Georges Brassens, le nouveau GEP pour co-construire une ville rafraîchie, et les rencontres avec les Saint-Médardais sous forme de cycles de conférences pour permettre des débats sur des sujets sociétaux ou scientifiques

<u>Saint-Médard-en-Jalles une ville de culture</u> :
En 2025, Saint-Médard-en-Jalles continue de nourrir son engagement pour la culture, avec une programmation variée et accessible à tous, particulièrement riche pendant l'été et les festivités de Noël. La Ville mise sur la diversité des événements pour offrir une expérience culturelle à la fois locale et métropolitaine.
Les Événements et Lieux Culturels Incontournables :

- Les médiathèques et le cinéma ont retrouvé leur fréquentation d'avant la pandémie, attirant un public fidèle grâce à leurs nombreuses offres de services ;
- Les dégustations littéraires rencontrent un véritable succès, proposant des moments conviviaux autour des livres et des auteurs ;
- Les écoles de musique et de danse affichent complet, confirmant l'engouement des Saint-Médardaises et Saint Médardais pour les arts vivants ;
- La programmation estivale ne cesse de se renforcer, attirant un public toujours plus large.
- Les journées du patrimoine rencontrent un succès grandissant, avec des visites qui attirent des visiteurs de plus en plus nombreux ;

- Le Carnaval demeure un événement incontournable, particulièrement apprécié des familles.

Cette programmation rayonne aussi dans la Métropole avec notamment le Festival Animasia sur 2 jours et le Festival Jalles House Rock.
Cela vient en complément de la programmation de la Scène Nationale Carré-Colonnes qui bénéficiera à nouveau du soutien financier de la Ville.

Afin de permettre à tous de bénéficier de l'offre culturelle, un programme culturel trimestriel sera lancé pour faire connaître les multiples propositions disponibles. En juin 2025, une exposition mémoire photographique sur les Jalles, réalisée en partenariat avec les habitants de la Ville durant l'année 2024, sera inaugurée au grand public. Par ailleurs, des œuvres d'art seront installées dans l'espace public, notamment dans le cadre de l'aménagement des parcs.

Enfin, la Ville lance les études préalables pour la construction d'une nouvelle médiathèque, un projet stratégique pour répondre à l'évolution démographique et moderniser l'offre culturelle de la Ville. La finalisation de ce projet est attendue après 2026, mais il représente déjà un tournant majeur pour l'accès à la culture et à la lecture pour les habitants.

1.3 Un budget qui conforte les fondamentaux

Le budget 2025 de Saint-Médard-en-Jalles reflète une volonté affirmée de maintenir des services publics de qualité tout en faisant face aux défis économiques actuels. Il repose sur des priorités claires, orientées vers la sécurité, le développement social et les investissements essentiels pour l'avenir.

- Une Ville qui rassure en 2025, la Sécurité au Cœur des Priorités :
  - Caméras de vidéo-protection : installation en 2025 autour des quartiers sensibles pour renforcer la sécurité publique ;
  - Participation citoyenne : développement et animation du dispositif en partenariat avec la gendarmerie pour promouvoir la tranquillité publique ;
  - Police municipale : maintien des effectifs et des patrouilles régulières, assurant une présence sur le terrain jusqu'à 20h, six jours sur sept.
  - Sécurisation des écoles : mise en place d'agents pour sécuriser les abords des établissements scolaires pendant les horaires de rentrée et sortie ;
  - Brigade équestre et unité cynophile : maintien et mise à jour des missions de ces unités de sécurité spécialisées ;
  - Stationnement intelligent : finalisation du bilan du système de stationnement intelligent avec caméras IA en 2024 ;
  - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) : création d'un diagnostic local de sécurité en 2025 pour mieux anticiper et traiter les problématiques locales et affectation à plein temps d'un agent à la coordination.

- Une Ville qui avance, Solidarité et Mémoire :
  - Égalité femmes-hommes : le plan d'action, qui arrive à son terme en 2025, sera évalué avant de donner naissance à une nouvelle version pour lutter contre les discriminations et poursuivre les engagements en matière d'égalité ;
  - Restaurant solidaire : ouverture en mai 2025 dans l'espace de restauration du Carré-Colonnes, d'un lieu convivial porté par le CCAS et les bénévoles, destiné à renforcer les liens sociaux à travers le partage de repas ;
  - Mémoire : inauguration d'un mémorial pour les Morts pour la France au Parc de l'Ingénieur, ainsi que de la rue Charles Viala, ancien Maire de Saint-Medard-en-Jalles.

- Une Ville qui investit dans son patrimoine, rénovation et nouvelles structures :
  - Rénovation des écoles élémentaires : l'isolation complète de l'école Carrié de Magudas marquera la fin du programme de rénovation des 7 écoles élémentaires de la Ville, dans le cadre de la transition écologique et du confort des élèves ;
  - Maison de la Petite Enfance : lancement des travaux pour un nouvel équipement d'accueil destiné à améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants. Ce projet de 5,1 millions d'euros bénéficiera de subventions et de partenariats avec des institutions locales, comme la Caisse d'Allocations Familiales et le Département.

- Un budget qui garantit la gestion financière rigoureuse - optimisation des ressources
  Dans un contexte économique incertain, la Ville met en œuvre des mesures de gestion rigoureuse des finances publiques :
  - Analyse des dépenses pour identifier les leviers d'optimisation;
  - Priorisation des investissements en fonction de leur impact direct sur la qualité de vie des habitants ;
  - Recherche de partenariats financiers avec des acteurs publics et privés pour soutenir les projets de la Ville ;
  - Contrôle des charges fixes et identification de solutions de financement adaptées aux nouvelles réalités économiques.

***

En 2024, la situation financière du pays a été marquée par une dégradation importante des finances publiques nationales, avec un déficit de 175 milliards d'euros et une dette publique atteignant 3 300 milliards d'euros. Cette situation a des répercussions directes sur les collectivités locales, et sur Saint-Médard-en-Jalles, qui subit plusieurs ajustements financiers :

- Relèvement des cotisations retraite (CNRACL) : un coût de 350 000 €.
- Réduction de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : une perte de 416 453 €.
- Ajustement fiscal via le Dilico : un impact de 264 537 €.
- Réduction des dotations de solidarité métropolitaine : une perte de 63 760 €.

Ces décisions gouvernementales représentent une perte nette de plus de 1,1 million d'euros pour la Ville. Face à cette situation, la municipalité met en œuvre des stratégies pour réduire les dépenses compressibles, optimiser ses ressources et maintenir la qualité des services publics.

Saint-Médard-en-Jalles souhaite rester une ville tournée vers l'avenir, investissant dans ses projets culturels, sociaux et d'infrastructures tout en prenant en compte les défis économiques actuels.
Le budget 2025 est marqué par un équilibre entre prudence financière et ambition pour l'avenir. Il reflète la volonté de la municipalité de maintenir un haut niveau de services publics tout en respectant une gestion rigoureuse des ressources. Il met l'accent sur la préservation de la qualité de vie de ses habitants, en assurant une gestion rigoureuse des finances publiques et en poursuivant son développement dans un cadre durable et solidaire.

***

2. Les grandes masses budgétaires

Le budget total y compris les opérations d'ordre de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'élève à un total de **72 692 842 €** pour l'année 2025, contre 66 653 616 € en 2024. Cela représente une augmentation nominale de **6 039 226 €** (+8,31%).

Ce montant global inclut l'ensemble des opérations comptables, y compris les opérations d'ordre, qui ne donnent pas lieu à des flux financiers directs, tels que la constatation des amortissements.

En ne prenant que les opérations dites « réelles » et les reports, le budget primitif 2025 se chiffre à **56 774 590 €**, marquant ainsi une augmentation de **+2,09 %** (comparativement à une hausse de +3,66 % en 2024).

Le résultat de clôture de l'année 2024, tel qu'indiqué dans le Compte Financier Unique (CFU), affiche un excédent reporté de **4 127 647 €**, soit une augmentation de **+23,93 %** par rapport à l'année précédente. Cette somme s'ajoute à une épargne brute prévisionnelle de **3 069 558 €**, calculée comme la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles projetées.

Ainsi, la balance générale du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025 peut être représentée comme suit :

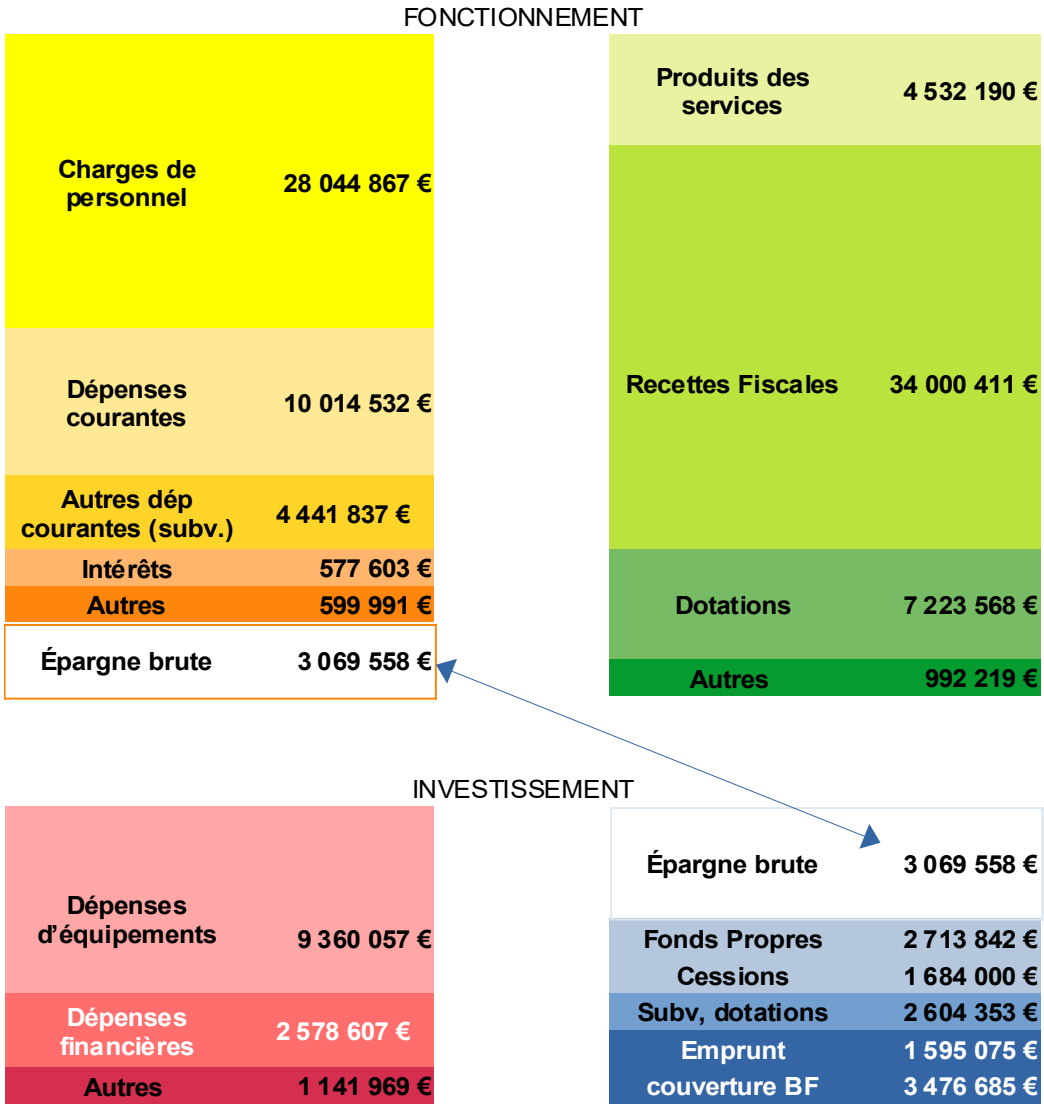

3. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes courantes nécessaires aux activités des services de la Ville et qui permettent de faire fonctionner les services publics communaux.

Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à **51 646 285 €**(opérations réelles et d'ordre).

L'épargne brute ainsi que l'excédent reporté de 2024 sont affectés à la couverture des dépenses d'investissement (remboursement du capital de la dette et dépenses d'équipement).

A) Les dépenses de fonctionnement

Le volume global des dépenses réelles prévisionnelles, d'un montant de **43 678 830 €**, affiche une augmentation de +2,81% par rapport au budget primitif de 2024.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des dépenses de personnel ainsi que des charges supplémentaires liés à la loi de finances.

Cependant, elle reste maîtrisée grâce à la stabilisation des dépenses courantes (-0,13%). En 2025, les dépenses de fonctionnement, contenues, évolueront à un rythme plus lent que les recettes.

Dépenses réelles de fonctionnement

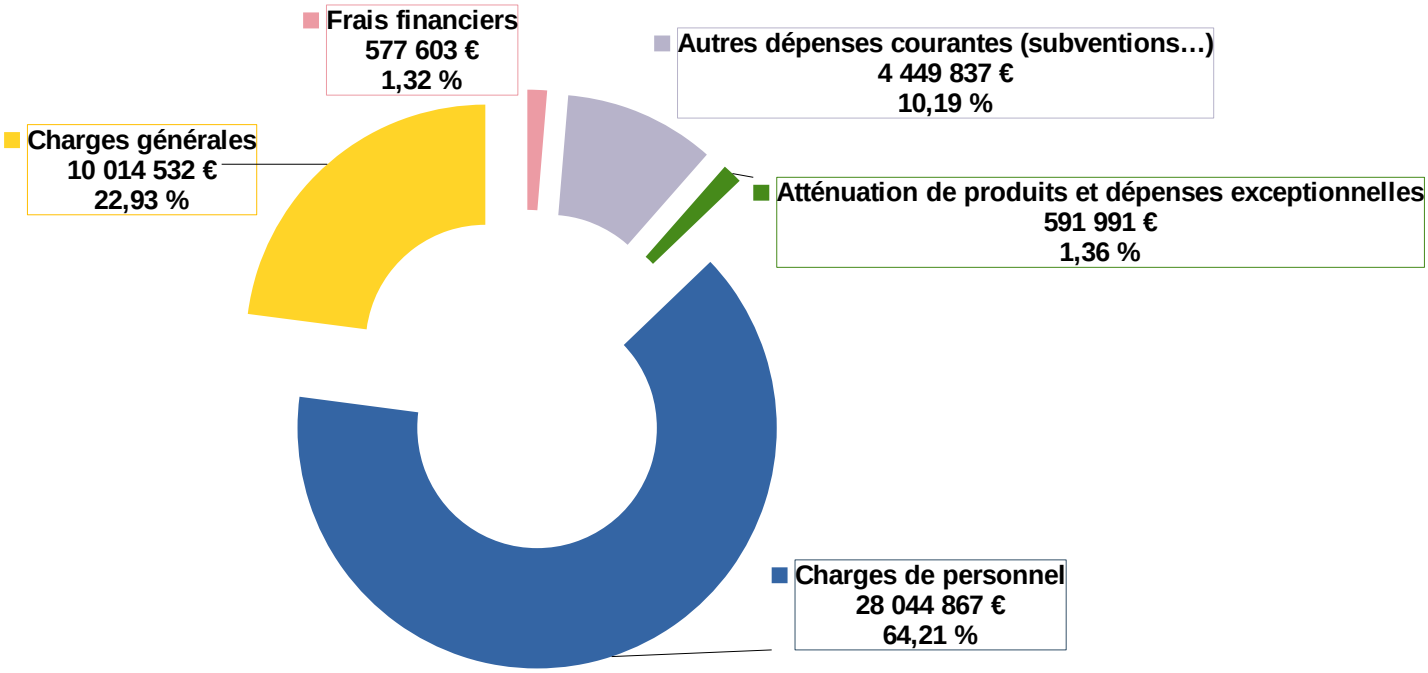

- Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses liées aux consommables, petites fournitures, énergie et fluides, ainsi que les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunications, les prestations de services et les rémunérations d'intermédiaires.

Le chapitre des charges à caractère général est budgété pour **10 014 532 €.** Il est en diminution de **12 757 €** par rapport au BP 2024 (soit une baisse de - 0,13%).

Les charges de fonctionnement de la Ville connaissent une baisse, reflétant ainsi une gestion rigoureuse des ressources. Cependant, il convient de souligner l'augmentation des charges liées à l'assurance multi-risques, dont les dépenses étaient de 147 000 € en 2024 et sont estimées à 163 000 € pour 2025.

Concernant le coût des énergies, la crise énergétique semble stabilisée pour 2025, avec une prévision de réduction de -10 % sur l'électricité, ce qui compense l'évolution prévisionnelle du prix du gaz, qui devrait augmenter de plus de 11 %.

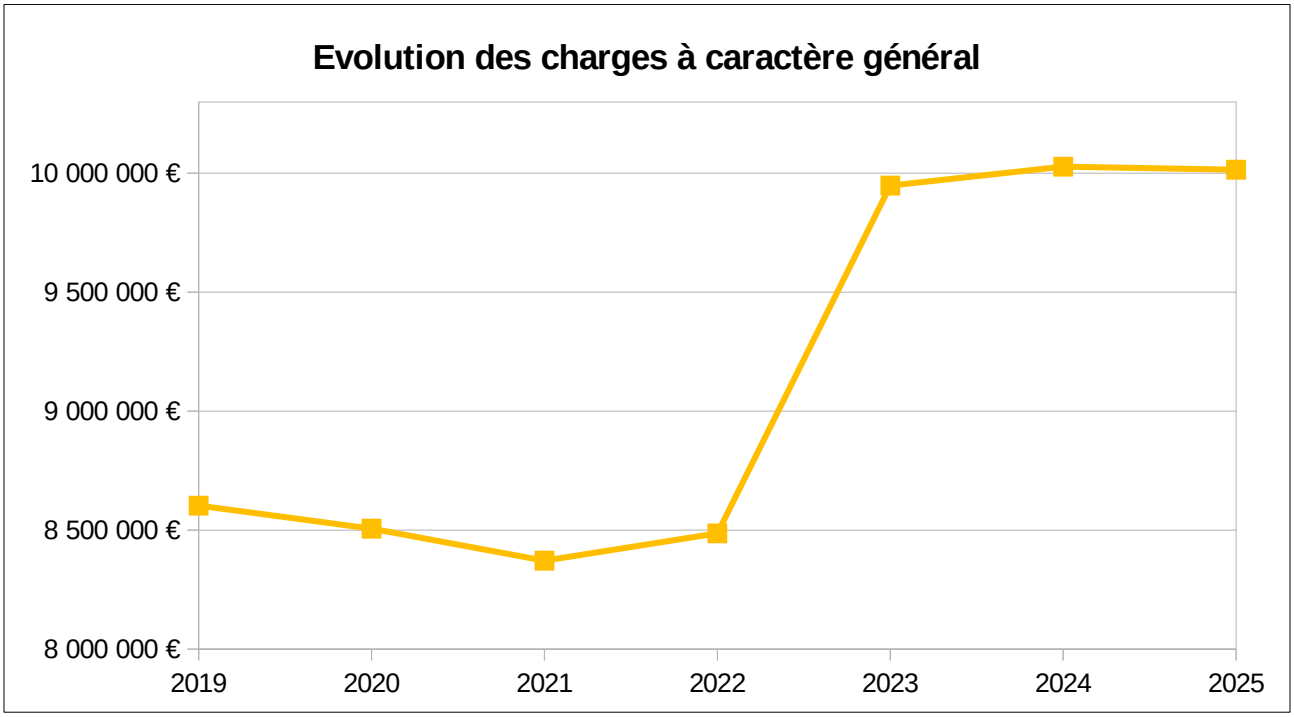

	BP	Evolution BP/BP
2019	8 602 888,00 €	+4,15 %
2020	8 506 327,00 €	-1,12 %
2021	8 371 419,00 €	-1,59 %
2022	8 486 196,00 €	+1,37 %
2023	9 947 752,00 €	+17,24 %
2024	10 027 289,00 €	+0,80 %
2025	10 014 532,00 €	-0,13 %

- Charges de personnel

Les charges de personnel sont composées des rémunérations de l'ensemble des agents de la collectivité et des différentes cotisations y afférent.

Avec une inscription au budget primitif 2025 de **28 044 869 €**, ce chapitre enregistre une augmentation de 4,70 % par rapport à 2024.

Les charges de personnel sont fortement impactées par les mesures réglementaires mises en place depuis 2022. Sans création de poste supplémentaire, l'impact en année pleine se traduit par une dépense supplémentaire cumulée de près de 1,9 M€ en 2024, et 1,1 M€ en 2025.

Comme mentionné dans le rapport d'orientations budgétaires, il est important de souligner :

- L'augmentation de la CNRACL décidée par l'État, de 350 000 € cette année, sur une période de 4 ans, ainsi que l'évolution des taux employeurs de l'URSSAF, représentant 118 913 € ;

- Le surcoût lié au glissement vieillesse technicité (GVT), d'un montant de 264 000 € ;

- L'impact en année pleine des mesures réglementaires antérieures sur le budget RH, estimé à 502 000 €.

	BP	Evolution BP/BP
2019	21 774 764,00 €	+0,14 %
2020	22 279 887,00 €	+2,32 %
2021	22 939 439,00 €	+2,96 %
2022	23 506 608,00 €	+2,47 %
2023	25 045 741,00 €	+8,41 %
2024	26 981 214,00 €	+7,73 %
2025	28 044 869,00 €	+ 4,70 %

- Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les licences informatiques, les subventions, les indemnités et frais de mission des élus, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables.

Les dépenses de ce chapitre représentent **4 441 837 € cette année.**

Parmi les subventions, on retrouve surtout celles aux associations et aux centres sociaux, au CCAS, à l'EPCC, ou encore aux établissements scolaires privés et au point justice.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Subventions aux associations (hors subventions d'équipement)	1 121 545 €	1 260 974 €	1 272 034 €	1 297 534 €	1 570 416 €	1 536 789 €
Participation au CCAS et à l'EHPAD	1 075 000 €	1 111 200 €	1 185 000 €	1 185 000 €	1 185 000 €	1 185 000 €
Participation à l'EPCC	1 094 980 €	1 099 916 €	1 101 372 €	1 001 372 €	1 102 159 €	1 063 916 €

La Ville souhaite continuer à soutenir les associations du territoire. Ainsi, l'enveloppe qui leur est allouée atteint 1 536 789 € en 2025, témoignant d'un soutien fort et volontaire, en particulier envers les centres sociaux de notre commune qui font face à d'importantes difficultés financières.

De plus, la subvention attribuée au CCAS reste stable à 1 185 000 €. Elle permettra notamment de finaliser l'ouverture d'un restaurant solidaire sur la commune dès le mois de mai 2025.

La participation à l'EPCC enregistre une stabilisation avec une baisse légère de 40 000 €.

- Charges financières

Les charges financières correspondent aux dépenses engagées par la Ville pour s'acquitter des intérêts des emprunts souscrits, ainsi que pour financer les outils de gestion de sa trésorerie.

Les charges financières sont estimées à hauteur de **652 940 €** en 2025, contre 611 270 € en 2024. Cette augmentation résulte de la souscription de deux nouveaux emprunts auprès de la Banque des Territoires, avec des taux indexés sur le livret A.
Un emprunt supplémentaire a également été contracté, en reste à réaliser, pour un montant de **1 515 000 €** auprès de la Banque Postale. Celui-ci sera renégocié en début d'année afin d'obtenir le taux le plus avantageux et mobilisé selon les besoins.

- Charges spécifiques

Ce chapitre ne comprend que les crédits relatifs aux annulations de titre sur exercices antérieurs. Chaque année, le montant prévisionnel reste le même, soit **8 000 €**.

- Les atténuations de produits

Cette année, ce chapitre comprend le nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) mis en place par l'État. Il représente **264 537€.**

Le versement au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) est quand à lui stable et devrait s'élever cette année à **270 000 €.**

Par ailleurs, le prélèvement SRU relatif aux logements sociaux continu de diminuer de prés de -43 % est s'établit à **40 554 €**.

A titre d'information, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des prélèvements SRU, accompagnée de celle des surcharges foncières. Les dépenses prises en compte pour le calcul du prélèvement SRU sont celles réalisées en N-2.

	2022	2023	2024	2025
Prélèvement SRU	280 343,53 €	124 737,28 €	64 684,00 €	40 554,00 €
Surcharge Foncière	252 000,00 €	254 500,00 €	254 500,00 €	253 000,00 €

- Virement à la section d'investissement et amortissements

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement est de **5 715 216 €** (contre **6 081 546 €** au BP 2024).

Cette évolution est due :

- à un excédent reporté en 2024 qui atteint **4 127 647 € ;**

- à une épargne brute prévisionnelle de **3 069 558 € ;**

- à une hausse des écritures d'amortissement, avec des écritures d'ordre en dépenses s'élevant à **2 247 239 €** (dotation aux amortissements) et en recettes de **770 250 €** (neutralisation des amortissements).

B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **46 748 388 €**. Elles progressent de 0,46 % par rapport au budget primitif de 2024.

Malgré une hausse des produits de services et de la fiscalité directe (due à l'inflation), ce chapitre demeure relativement stable, en raison de la diminution des dotations (notamment la DGF) et des produits de gestion courante (liée au remboursement final des sinistres de la grêle, effectué en 2024).

L' augmentation des recettes des services est à noter, avec une hausse de +8,74 %.

Les recettes d'ordre connaissent une hausse de 50 000 € par rapport à 2024, pour atteindre 770 250 €. Cette augmentation est due à la valorisation des travaux internes en régie prévue pour 2025.

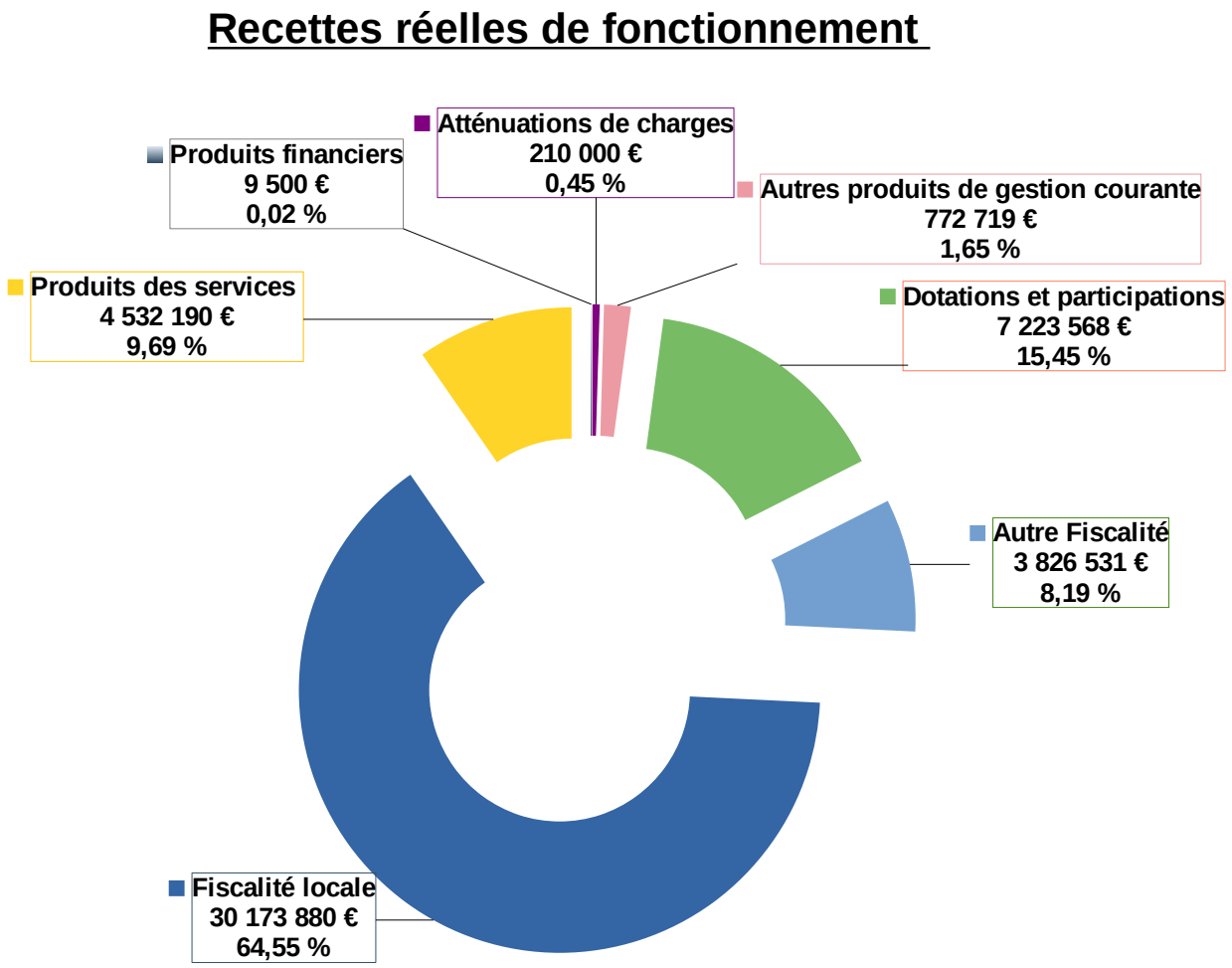

- Les produits des services

Les recettes de ce chapitre correspondent aux recettes générées par l'activité des services communaux et l'exploitation du patrimoine. Elles s'élèvent à **4 532 190 €** contre 4 167 942 € inscrits au BP 2024, enregistrant ainsi une hausse de 364 248 € (+8,74%).

Les produits des services se répartissent comme suit :

- Restauration collective : 1 501 500 €, contre 1 475 000 € en 2024 (+1,80%) ;

- Activités scolaires et périscolaires : 1 325 000 €, contre 1 040 000 € inscrits en 2024 (+27,40%) ;

- Petite enfance : 520 000 €, contre 480 000 € l'année précédente (+8,33%) ;

- Activités sportives (espace aquatique, Ball' en Jall, etc.) : 393 550 €, en légère baisse de –2,47% par rapport à 2024 ;

- Équipements culturels (médiathèques, écoles de musique et de danse, Carré des Jalles) : 205 500 €, contre 173 000 € au BP 2024 (+18,79%) ;

- Produits financiers : 406 613 €, contre 389 542 € inscrits au BP 2024, principalement en raison d'une augmentation des mises à disposition ;

- Autres services divers (places de marché, jardins partagés, concessions de cimetières, etc.) : 180 027 €, contre 168 900 € au BP 2024, en raison des prestations de la CAF pour les services et la scolarité des jeunes.

La hausse des recettes des services est en cohérence avec l'augmentation de la fréquentation des services de la petite enfance, des centres et des accueils de loisirs.

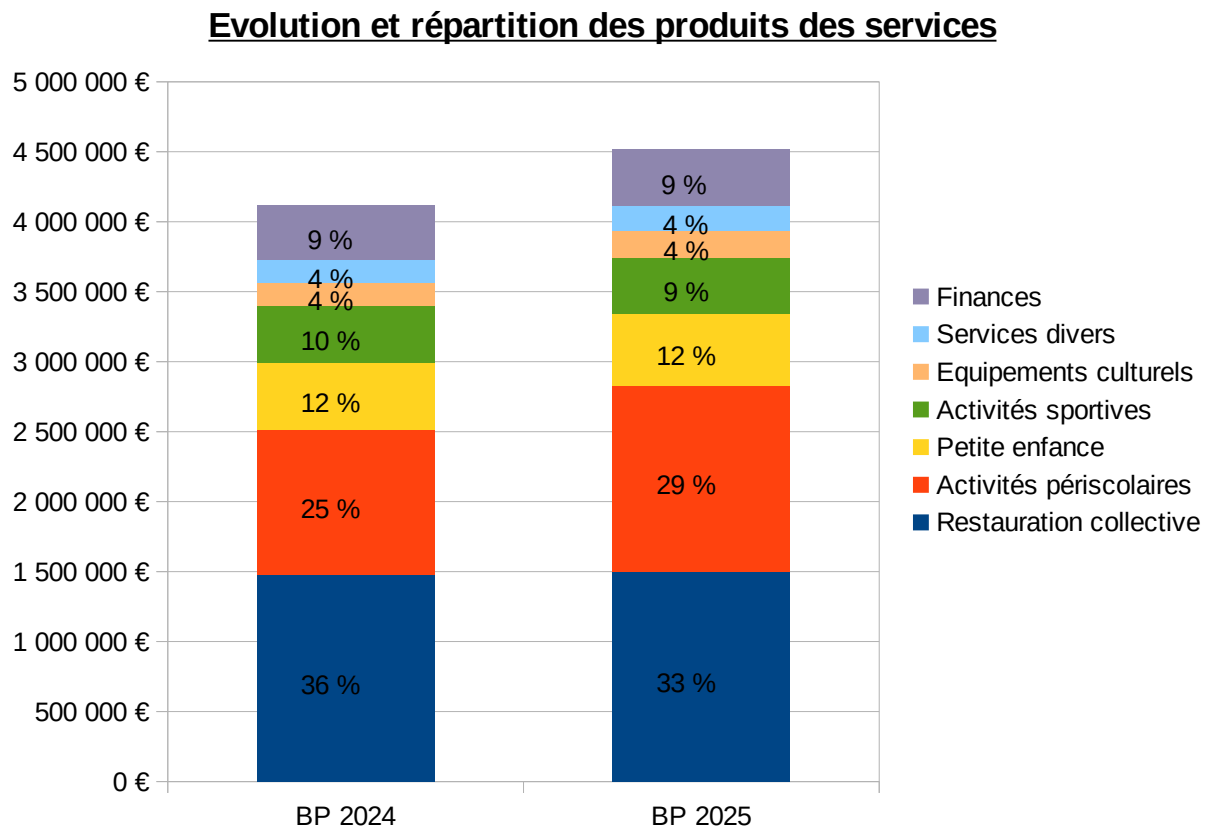

- Fiscalité locale

Le produit de la fiscalité locale est inscrit pour un montant de **30 173 880 €** dont 27 969 852 € de Taxe Foncière (TF) et de Taxe d'Habitation sur les Résidence Secondaire (THRS) au BP 2025.

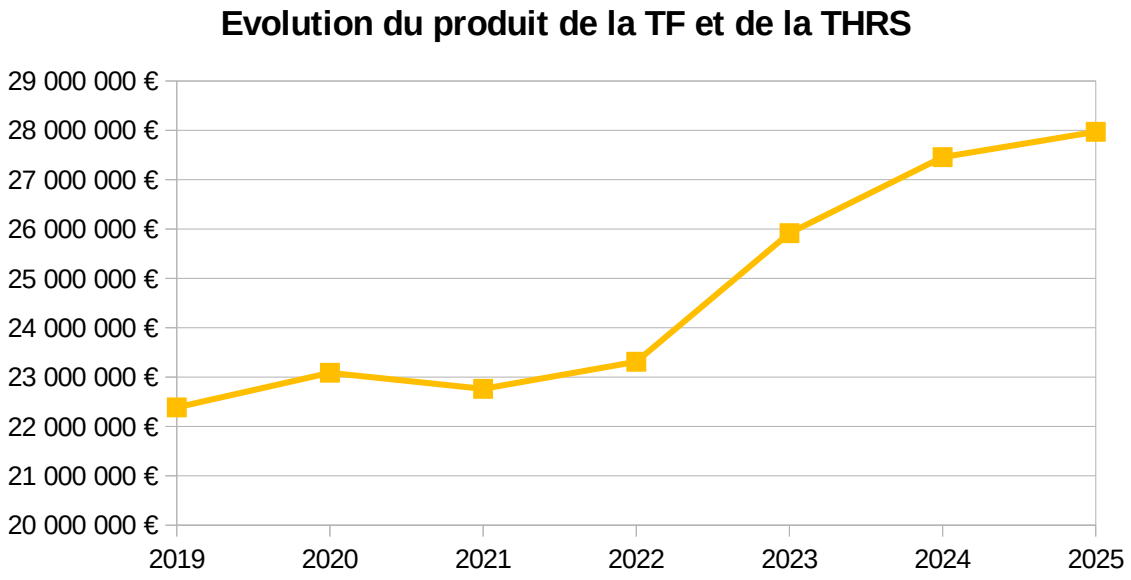

Les taux d'imposition ne seront pas modifiés et restent inférieurs de plus de 3 points par rapport aux taux moyens appliqués dans les communes membres de Bordeaux Métropole sur les propriétés bâties, soit une différence de -7 %.

L'augmentation entre le BP 2024 et le BP 2025 s'explique par l'augmentation des bases fiscales de 1,7 % en 2025, selon les chiffres de l'Insee de novembre 2024.

Les autres taxes prévues au BP 2024 (fiscalité indirecte) totalisent 2 199 828 € et se répartissent comme suit :

- Le produit des droits de mutation : 1 400 000 € (56 649 € de plus que le montant de 2024) ;

- La taxe sur l'électricité : 649 928 € (contre 750 000 € inscrits au BP 2024) ; l'estimation a été affinée par un calcul basé sur les produits perçus en 2024 et le rapport des quantités d'électricité consommés sur l'évolution des indices à la consommation ;

- La taxe sur la publicité extérieure (TPE) : 150 000 €, somme identique inscrite sur le BP 2024).

- Autre fiscalité

Ce chapitre comptabilise des recettes à hauteur de **3 857 708 €**.

La dotation de solidarité métropolitaine prévisionnelle pour 2025 est estimée à 1 378 298 €. Le montant définitif de cette dotation sera notifiée en fin d'année en fonction des recettes perçues par Bordeaux Métropole.

En l'absence de nouveau transfert de charges, l'attribution de compensation de fonctionnement restera à 2 446 733 €.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Attribution de compensation en fonctionnement	2 446 733 €	2 446 733 €	2 446 733 €	2 446 733 €	2 446 733 €	2 446 733 €
Dotation de solidarité métropolitaine	1 205 000 €	1 230 719 €	1 250 000 €	1 270 000 €	1 409 475 €	1378 298 €

- Produits financiers

Chaque année, nous inscrivons 9 500 € dans ce chapitre, comprenant 1 500 € pour les parts sociales et 8 000 € pour les mandats annulés sur exercices antérieurs.

- Dotations et participations

Les recettes de ce chapitre s'élèvent à 7 223 568 €, soit une baisse par rapport à celles inscrites au BP 2024 (7 323 601 €), due à l'écrêtement de la DGF.

Les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe (taxes foncières) versées par l'État sont estimées à **2 541 163 €** (contre 2 498 685 € prévues en 2024). En 2025, cette augmentation de la base légale de 1,7 % a été prise en compte pour le calcul de cette allocation.

Concernant la compétence « voirie et propreté », la Ville continue de percevoir un fonds de concours métropolitain annuel, dans la mesure où elle exerce ces missions en délégation pour le compte de Bordeaux Métropole. Ce fonds s'élèvera à **1 091 249 €**, en baisse de 30 000 € par rapport aux années précédentes.

La contribution de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au fonctionnement des services de la Ville devrait atteindre **2 930 682 €** dans le budget 2025, soit une hausse par rapport à 2024 (2 659 300 €). Cette participation couvre le soutien aux structures d'accueil de la petite enfance, aux accueils de loisirs et périscolaires, aux écoles multi-sports, aux accueils de jeunes, ainsi que les aides perçues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et des actions en faveur de la parentalité.

Les subventions diverses de fonctionnement (État, Région, Département, Bordeaux Métropole et autres organismes) sont inscrites pour un montant total de **126 282 €.**

- Autres produits de gestion courante

Ce poste, d'un montant de 772 719 €, comprend chaque année les loyers liés aux locations de bâtiments commerciaux ou d'habitations (201 273 €), ainsi que le loyer de l'EHPAD (310 175 €).

Cette année, la diminution par rapport aux crédits de 2024 s'explique par l'absence de recettes perçues par la Ville dans le cadre du remboursement des sinistres (la somme perçue en 2024 s'élevait à 530 000 €).

Ce chapitre inclut également le reversement de la délégation de service public pour le Cinéma, d'un montant de 45 000 €.

- Atténuation de charges

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel et des charges de sécurité sociale pour un montant de **200 000 €**, et **10 000 €** pour la comptabilisation des rabais, remises et ristournes sur services extérieurs.

4. La section d'investissement

La section d'investissement du budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à **21 046 557 €** (opérations réelles et d'ordre comprises).

A) Les dépenses d'investissement

Les crédits inscrits en dépenses réelles d'investissement sont de **13 095 760 €** au BP 2025 (stable par rapport au 13 127 502 € de 2024).

Ce programme d'investissement, malgré un contexte difficile, demeure ambitieux et vise à la fois l'entretien du patrimoine de la Ville et la réalisation de nombreux projets dans les domaines écologique, culturel, sportif, éducatif et de la vie quotidienne.

Les dépenses réelles, hors opérations d'ordre, se répartissent principalement entre les dépenses d'équipement (10 442 899 €) et les dépenses financières (2 593 735 €).

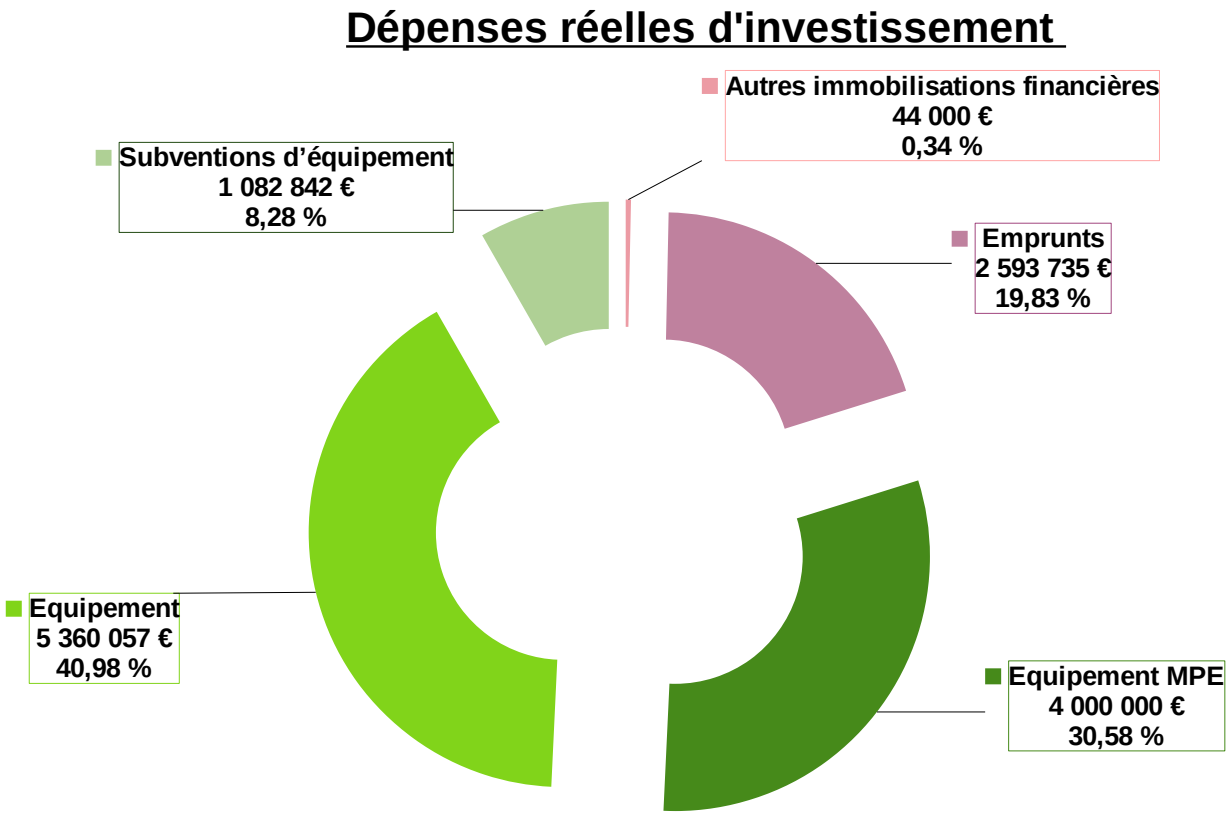

- Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement regroupent les chapitres suivants :

- 20 ; Immobilisations incorporelles (logiciels, études…) : 296 103 € contre 247 484 € au BP 2024 ;

- 21 ; Immobilisations corporelles (acquisitions, travaux, entretien et agencement du patrimoine) : 5 063 954 € contre 8 400 690 € au BP 2024 ;

- 23 ; Immobilisations en cours pour les travaux de construction de la Maison de la Petite Enfance (MPE) : 4 000 000 € contre 800 000 € au BP 2024 ;

- 204 ; Subventions d'équipement à verser : 1 082 842 € contre 1 005 458 € au BP 2024.

Ces dépenses sont notamment consacrées aux priorités municipales suivantes :

- **4 000 000 €** dans le cadre de la réalisation de la MPE.

- **768 131 €** au profit des **écoles**, avec notamment :

- 220 000 € dédiés au à la rénovation de l'école élémentaire Carrié ;
- 280 531 € destinés à la fin du chantier de réhabilitation de l'école élémentaire Renée Lacoude ;
- 60 000 € seront alloués aux travaux liés au Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) comprenant l'installation d'un système radio-commandé d'alertes PPMS, le remplacement des serrures par des boutons moletés aux entrées et dans les classes (pour le confinement), ainsi que la mise à jour du système d'ouverture électrique du portail à distance avec visiophone.

- **423 500 €** au bénéfice de la pratique sportive, avec notamment le lancement des travaux pour la construction des courts de padel au stade Monseau.

- **76 599 €** au profit de **la culture et des associations** avec notamment 40 000 € consacrés à la fin du chantier de réaménagement de la salle Louise Michel.

- **1 277 000 €** consacré au **plan d'actions énergie**, comprenant entre autre :

- 310 000€ concernant les centrales photovoltaïques sur la salle Olympie et l'élémentaire Gajac ;
- 207 000 € consacrés à la chaufferie biomasse du groupe scolaire Corbiac ;
- 330 000 € consacrés au passage LED de l'éclairage public ;
- 75 000 € consacrés à l'éclairage du stade ;
- 96 000€ consacrés à la campagne LED pour tous les bâtiments municipaux.

- **264 500 €** pour des **acquisitions immobilières** et le **subventionnement des projets de constructions** portés par des bailleurs sociaux, dont :

- 11 500 € destinés à l'acquisition des parcelles ;
- 253 000 € au titre de la surcharge foncière.

En 2025, certaines des dépenses d'équipement sont regroupées dans l'AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) suivante :

Libellé de l'AP	CP votés pour 2025
Ligne Verte	1 897 469,15 €

- **Les dépenses financières**

Les dépenses financières se composent d'une part du remboursement du capital de la dette, s'élevant à 2 593 734,61 €, et d'autre part, d'une enveloppe de 10 000 € dédiée aux prêts d'honneur en faveur des étudiants.

B) Les recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **15 090 455 €.**

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement s'élève à **3 069 558 €**.

L'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) atteint 475 824 €.

A cela s'ajoute un virement complémentaire à la section d'investissement constitué par l'excédent reporté de 2024 de **4 127 647€**.

Après prise en compte des écritures d'amortissements, le montant atteint donc **5 715 216 €**, ce qui permet de financer plus de **61 % des dépenses d'équipement**, en hausse par rapport à

l'année 2024 ou le taux d'auto-financement était de 46 %.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

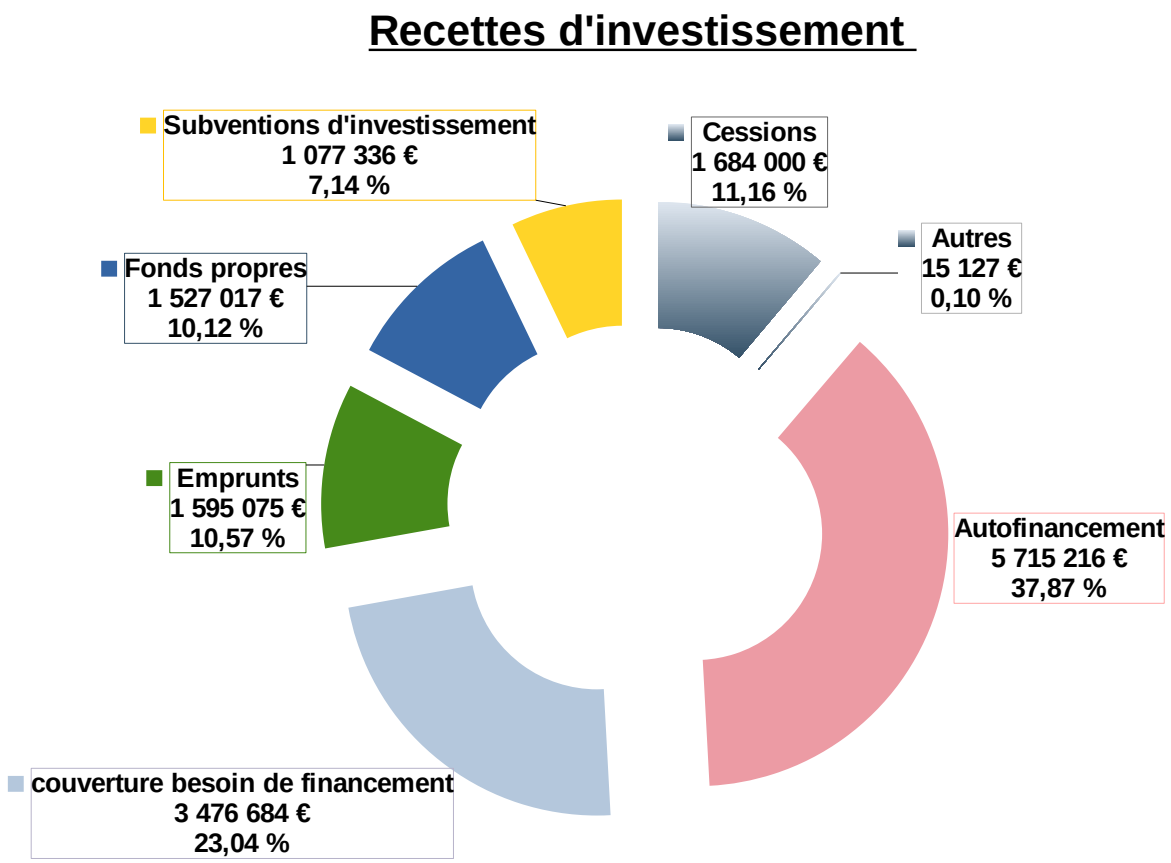

- Les fonds propres :

Les fonds propres s'élèvent à un montant total de **1 527 017 €** dans le budget prévisionnel 2025, répartis comme suit :

- Le produit issu du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est prévu à hauteur de 1 162 075 €. Il vise à compenser, selon un taux forfaitaire, la charge de TVA supportée par la Ville sur ses dépenses réelles d'investissement de l'année N-2.

- Le reversement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) de Bordeaux Métropole est estimé à 364 942 € pour cette année. Ce reversement correspond à un financement équivalant à 1/7ème du coût des équipements communaux, nets du FCTVA et des subventions reçues, situés sur le périmètre des opérations d'aménagement, qui ne seront pas déclarés d'intérêt métropolitain. La Ville percevra cette année les montants dus, basés sur les dépenses éligibles de 2024.

- Les subventions d'investissement :

À ce jour, les subventions d'investissement connues et prévues s'élèvent à 1 077 336 €. Cette tendance haussière reste cependant mesurée, en attendant les notifications de soutien pour la MPE. Pour 2025, sont inscrits notamment les versements notifiés en 2024, mais répartis sur trois ans, comme la DSIL à hauteur de 236 646 €, ainsi que l'Agence de l'eau pour 56 985 €. On y trouve également la contribution de Bordeaux Métropole pour les reprises de concessions (42 782 €), ainsi que celles de la CAF pour les maisons d'accueil Gribouille et Simone Veil, à hauteur de 107 887 €.

Par ailleurs, la recherche active de financements menée par la collectivité a permis d'enregistrer, l'année dernière, plus de **2,4 M€** de subventions.

- **Les cessions :**

En 2025, le budget prévisionnel prévoit la vente de la maison de la petite enfance, de l'ADMH et de petites parcelles pour un montant total de 1 684 000 €.

- **L'emprunt :**

Pour équilibrer ce budget, il est prévu un emprunt de **1 595 075 €** au BP contre 2 932 954 € au BP 2024.

Le recours limité à l'emprunt cette année s'inscrit dans une démarche volontaire, compte tenu des contraintes imposées par l'État, qui impactent notre épargne brute prévisionnelle. Cela fait partie d'une stratégie assumée visant à réduire la dette de la Ville de près d'1 M€.

Le ratio de capacité de désendettement (nombre d'années théoriques nécessaires pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement) au 31 décembre 2025 sera d'environ 9,54 ans. Ce chiffre reste donc en dessous du seuil de vigilance de 10 ans fixé par la Cour des Comptes pour les communes.

- **Écritures d'ordre :**

Le virement de la section de fonctionnement est de 5 715 216 € et les écritures d'amortissement de 2 247 239 €.

- **La couverture en besoin de financement :**

Ce chapitre correspond au solde entre les reports des recettes et dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute l'excédent de la section de l'exercice 2024.

Le montant inscrit au BP cette année est de 3 476 685 €.

5. Les budgets annexes

Comme pour le budget principal, les résultats de clôture des budgets annexes de l'exercice 2024 sont intégrés cette année.

Budget annexe du bâtiment à usage commercial

	BP 2024	BP 2025 avec report du résultat 2024
	INVESTISSEMENT	
Dépenses	689 792,91 €	875 227,02 €
Recettes	689 792,91 €	875 227,02 €
Résultats	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	
Dépenses	32 900,00 €	853 209,38 €
Recettes	32 900,00 €	853 209,38 €
Résultats	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	
Dépenses	1 392 558,46 €	1 728 436,40 €
Recettes	1 392 558,46 €	1 728 436,40 €
Solde	**0,00 €**	**0,00 €**

Le résultat reporté de 2024 de 759 801,38 € est affecté à la section d'investissements pour les études et les premiers travaux à venir dans le bâtiment du Central (ex-orange).

Budget annexe des logements sociaux allée Dordins

	BP 2024	BP 2025 avec report du résultat 2024
	INVESTISSEMENT	
Dépenses	500,00 €	500,00 €
Recettes	500,00 €	500,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	
Dépenses	61 250,01 €	68 320,67 €
Recettes	61 250,01 €	68 320,67 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	
Dépenses	61 750,01 €	68 820,67 €
Recettes	61 750,01 €	68 820,67 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Ce budget constate le produit des loyers liés aux trois logements sociaux de l'Allée Dordins.
Le résultat cumulé de 2024 s'élève à 59 620,67 €.

Budget annexe Centre de Santé

	BP 2024	BP 2025 avec report du résultat 2024
	INVESTISSEMENT	
Dépenses	689 792,91 €	32 900,00 €
Recettes	689 792,91 €	32 900,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	
Dépenses	702 765,55 €	978 854,62 €
Recettes	702 765,55 €	978 854,62 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	
Dépenses	1 392 558,46 €	1 011 754,62 €
Recettes	1 392 558,46 €	1 011 754,62 €
Solde	**0,00 €**	**0,00 €**

Le centre de santé présente un résultat cumulé en 2024 de + 700,87 €.

Budget annexe Production d'énergie

	BP 2024	BP 2025 avec report du résultat 2024
	INVESTISSEMENT	
Dépenses	247 188,66 €	342 969,27 €
Recettes	247 188,66 €	342 969,27 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	
Dépenses	204 895,84 €	192 970,34 €
Recettes	204 895,84 €	192 970,34 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	
Dépenses	452 084,50 €	535 939,61 €
Recettes	452 084,50 €	535 939,61 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe correspondent aux produits de vente de l'électricité produite grâce aux installations photovoltaïques.
L'excédent dégagé en 2024 de 85 562,86 € sera affecté en investissement pour les travaux d'installation des centrales photovoltaïques sur les toitures de la salle Olympie et de l'école élémentaire de Gajac.

VILLE DE
SAINT-MÉDARD
EN-JALLES

Présentation synthétique du Budget Primitif 2025

Le 5 février 2024, le rapport d'orientations budgétaires 2025 a été présenté au Conseil Municipal, qui vote ensuite le budget primitif 2025 (BP25) le 26 mars 2025.

Le budget 2025 en chiffres :

Budget total	72,7 M€
Dépenses de fonctionnement	51,6 M€
Dépenses d'équipement	21,1 M€
Épargne brute	3,1 M€
Emprunt	1,6 M€

Ce qu'il faut retenir de ce budget :

Dans un contexte politique et économique inédit, le budget 2025 prévoit un budget significatif pour l'investissement, que ce soit dans le cadre de la finalisation des projets commencés en 2024, ou pour de nouveaux projets en faveur des habitants comme la maison de la petite enfance ou le lancements du projet pour les courts de padel au stade Monseau (sans hausse des taux d'imposition).

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et demeurent relativement stable malgré l'augmentation des dépenses de personnel ainsi que des charges supplémentaires liées à la loi de finances. Elles financent les actions ciblées dans le cadre des priorités municipales :

- concernant l'offre culturelle et artistique : Saint-Médard-en-Jalles continue de nourrir son engagement pour la culture, avec une programmation variée et accessible à tous, particulièrement riche pendant l'été et les festivités de Noël. La Ville mise sur la diversité des événements pour offrir une expérience culturelle à la fois locale et métropolitaine.

- **en matière de transition écologique** : les actions liées à la transition énergétique comprennent la réhabilitation de plusieurs bâtiments, ainsi que la mise en place de solutions visant à améliorer la sobriété énergétique. Parmi ces initiatives, on compte le remplacement de l'éclairage public par des LED, ainsi que des mesures d'optimisation de la gestion de l'eau, telles que l'installation de kits hydro-économes, le contrôle de l'arrosage des parcs et jardins, le suivi de la consommation d'eau par site.
La préservation de la zone de préemption des espaces naturels sensibles (ZPENS) sur la Commune et qui couvre une surface de 2 355 hectares est également un enjeu. De même la démarche Ville Durable et Innovante (VDI) qui sera lancée pour améliorer nos pratiques et s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.
De plus certaines opérations seront réalisées dans une logique d'amélioration du cadre de vie :

- Requalification des espaces publics du quartier des Sablons,
- Dépôt du permis de construire pour la réhabilitation du quartier de Berlincan,
- Résidence des Sources : lancement des travaux préparés avec Mésolia,
- Lancement des travaux sur l'Avenue Blaise Pascal.

- **en matière de sécurité et de tranquillité** : le budget 2025 de Saint-Médard-en-Jalles reflète une volonté de poursuivre la politique menée depuis le début de la mandature en matière de

prévention (brigade équestre, caméras, par exemple).

- **dans les domaines sociaux, associatifs et citoyens** : sera poursuivi le développement du Centre Communal de Santé cette année avec l'arrivée d'une infirmière Asalée, le passage à temps complet d'une psychologue et l'ouverture de deux antennes. En complément de l'activité médicale actuelle, d'autres services sont axés sur la santé mentale, l'éducation thérapeutique, la prévention de la santé, mais également une offre de radiologie et un cabinet dentaire associatif.
A noter aussi, la permanence d'un avocat du barreau au sein du « point justice ».

La Ville continuera à soutenir fortement les associations à travers les subventions versées, la mise à disposition de locaux et de matériels ainsi que l'accompagnement des bénévoles au sein de la Maison de la Citoyenneté et des associations, véritable lieu ressources.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46 748 388 €. Elles progressent de 0,46 % par rapport au budget primitif de 2024.
Malgré une hausse des produits de services et de la fiscalité directe sans hausse des impôts (liée à l'inflation), ce chapitre est impacté par la diminution des dotations (notamment la DGF) et des produits de gestion courante induit par le dernier remboursement des assurances versé en 2024 suite aux sinistres de la grêle.

Les dépenses d'équipement de 10,4 M€ traduisent un niveau très important d'investissements et sont consacrées notamment aux projets municipaux suivants :

- **4 000 000 €** dans le cadre de la réalisation de la Maison de la Petite enfance
- **768 131 €** au profit des **écoles**, avec notamment :
  - 220 000 € dédiés à la rénovation de l'école élémentaire Carrié ;
  - 280 531 € destinés à la fin du chantier de réhabilitation de l'école élémentaire Renée Lacoude ;
  - 60 000 € seront alloués aux travaux liés au Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).
- **423 500 €** au bénéfice de la pratique sportive, avec notamment le lancement des travaux pour la construction des courts de padel au stade Monseau.
- **76 599 €** au profit de **la culture et des associations** avec notamment 40 000 € consacrés à la fin du chantier de réaménagement de la salle Louise Michel.
- **1 277 000 €** consacré au **plan d'actions énergie**, comprenant entre autre :
  - 310 000€ concernant les centrales photovoltaïques sur la salle Olympie et l'élémentaire Gajac ;
  - 207 000 € consacrés à la chaufferie biomasse du groupe scolaire Corbiac ;
  - 330 000 € consacrés au passage LED de l'éclairage public ;
  - 75 000 € consacrés à l'éclairage du stade ;
  - 96 000€ consacrés à la campagne LED pour tous les bâtiments municipaux.
- **264 500 €** pour des **acquisitions immobilières** et le **subventionnement des projets de constructions** portés par des bailleurs sociaux, dont :
  - 11 500 € destinés à l'acquisition de parcelles ;
  - 253 000 € au titre de la surcharge foncière.

Les recettes d'investissement sur le Budget primitif 2025 s'élèvent à 15 090 455 €.
L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement s'élève à 3 069 558 €.
L'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette), atteint 475 824€.
A cela s'ajoute un virement complémentaire à la section d'investissement constitué par l'excédent reporté de 2024 de 4 127 647€.
Après prise en compte des écritures d'amortissements, le montant atteint donc 5 715 216 €, ce qui permet de financer plus de 61 % des dépenses d'équipement, en hausse par rapport à l'année 2024 ou le taux d'auto-financement était de 46 %.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)
Utilisateur : Robert Johanna

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DG25_029**
Objet :	**PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION** **- Délibération** **- maquette + effectifs + Votes et signatures** **- Rapport** **- Note synthétique**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-26 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20250326-DG25_029-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 033-213304496-20250326-DG25_029-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DG25_029.pdf Nom métier : 99_DE-033-213304496-20250326-DG25_029-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	200.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Maquette Budget Principal + effectifs + votes + signatures.pdf Nom métier : 99_DE-033-213304496-20250326-DG25_029-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	57.5 Mo

Document principal (Délibération) Nom original : RAPPORT DE PRESENTATION BP 2025.pdf Nom métier : 99_DE-033-213304496-20250326-DG25_029-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	490 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : PRESENTATION SYNTHETIQUE BP 2025.pdf Nom métier : 99_DE-033-213304496-20250326-DG25_029-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	69.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2025 à 13h04min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2025 à 13h04min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2025 à 13h06min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2025 à 13h11min45s	Reçu par le MI le 2025-03-28